

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DU SACRÉ-CŒUR-DE-
JÉSUS

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue lundi 3 juin 2019, à 19h30 à la salle du conseil située au 4118, route 112 à Sacré-Cœur-de-Jésus.

Sont présents : Monsieur Guy Roy, maire

Messieurs les conseillers André Giguère, Jason Nadeau, François Paré, Alain Faucher, et Daniel Paré

Le conseiller M. Valmond Lessard est absent.

La directrice générale et secrétaire trésorière Marie-France Létourneau est présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire fait l'ouverture de la séance et souligne les anniversaires du mois de juin de MM André Giguère, François Paré et Érick Vachon.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1. Ouverture de la séance*
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour*
- 3. Adoption des procès-verbaux du 6 et 28 mai 2019*
- 4. Suivi des dossiers - Sentier des Mineurs*
- 5. Lecture de la correspondance*
- 6. Salle et période de questions*
- 7. Étude et adoption des comptes*
- 8. Résultat appel d'offres pour le chlorure de calcium*
- 9. Compte-rendu des comités*
- 10. Questions diverses*
 - Sécurité civile*
 - Aménagement paysager*
- 11. Levée de la séance*

2019-06-3625

Il est proposé par le conseiller François Paré et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 6 ET 28 MAI 2019

«Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie des procès-verbaux de la session ordinaire du 6 mai 2019 et de la séance extraordinaire du 28 mai 2019 au moins 72 heures avant la tenue des présentes, en conséquence»

2019-06-3626

Il est proposé par le conseiller Alain Faucher et résolu à l'unanimité des conseillers que les procès-verbaux du 6 et 28 mai 2019 soient acceptés.

4. SUIVI DES DOSSIERS

➤ Sentier des Mineurs

La directrice générale informe les membres du conseil des procédures à respecter pour l'installation d'un système

2019-06-3627

d'évacuation des eaux usées au Sentier des Mineurs tel que mentionné par notre inspecteur en bâtiment et en environnement. Après discussion, il est proposé par le conseiller Alain Faucher et résolu à l'unanimité de construire un bâtiment abritant les toilettes pour les usagers du Sentier qui sera adjacent au chalet du Club chasse et pêche et d'utiliser la même fosse qui est à vidange périodique. M. le maire a discuté avec le responsable du Club chasse et pêche, M. Michel Groleau qui accepte cette proposition.

- **Construction du bâtiment abritant les toilettes pour les usagers du Sentier des mineurs et la réparation de la clôture**

2019-06-3628

Il est proposé par le conseiller André Giguère et résolu à l'unanimité de demander une soumission auprès de deux entrepreneurs pour la construction d'un bâtiment 6' X 8' et pour la réparation de la clôture et d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

5. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

- **Programme d'aide à la voirie locale**

2019-06-3629

Il est proposé par le conseiller Daniel Paré et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à remplir l'Annexe pour l'entretien du réseau routier et de la transmettre au Ministère des transports afin de recevoir la compensation de l'année 2019, étant donné que nous n'avons pas encore reçu les états financiers de la municipalité d'East Broughton concernant le service incendie.

- **Nomination d'une personne désignée pour agir à titre de conciliateur-arbitre**

CONSIDÉRANT QUE la loi sur les compétences municipales exige, selon l'article 35, que la municipalité nomme une personne désignée pour agir à titre de conciliateur-arbitre;

CONSIDÉRANT QUE selon la résolution 2018-12-3538, M. Steeve Breton a été nommé à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement;

CONSIDÉRANT QUE M. Steeve Breton a suivi, le 29 novembre 2018, une formation sur le rôle de conciliateur-arbitre donnée par la COMBEQ;

2019-06-3630

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jason Nadeau ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents de nommer M. Steeve Breton à titre de personne désignée.

1.1) CONDITIONS ET FRAIS DE GESTION D'UN DOSSIER DE MÉDIATION

CONSIDÉRANT QUE pour l'analyse et la gestion d'un dossier de médiation la rémunération et les frais admissibles sont les suivants :

Voici les tarifs en liens avec les demandes reçues en vertu de l'article 36 et suivants de la loi sur les compétences municipales règlementant les procédures d'analyses.

-Frais d'ouverture de dossier : **80\$**

-Honoraires pour le travail de la personne désignée (vacation sur les lieux, au bureau de la publicité des droits, préparation et transmission de rapport, ordonnances, etc.) : **45\$/heure**

-Déboursés divers (frais pour services professionnels (avocats, agronomes, ingénieurs, etc.), transmission de document etc. : **selon les coûts réels**

-Frais de déplacement : selon le règlement établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus;

2019-06-3631

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Daniel Paré *ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ* des conseillers présents d'adopter les conditions et les frais de gestion d'un dossier de médiation.

- **Appui à la Municipalité de Saint-Frédéric appuyant leur projet de règlement concernant la circulation des camions lourds ou des véhicules-outils sur le territoire de la municipalité**

Attendu que la municipalité de Saint-Frédéric désire adopter un règlement visant à interdire la circulation des camions lourds et des véhicules-outils dans leurs voies publiques;

Attendu que ce projet de règlement a pour objet d'encadrer le transit sur leur territoire et qu'elle doit obtenir une résolution des municipalités avoisinantes puisque ce dernier touche la route Lessard se connectant avec la Vieille Route située sur notre territoire;

Attendu que ce projet de règlement doit être déposé au Ministère des Transports du Québec pour approbation;

2019-06-3632

En conséquence, il est proposé par le conseiller Alain Faucher et résolu à l'unanimité d'appuyer la municipalité de Saint-Frédéric dans leur demande auprès du Ministère des Transports du Québec;

- **Restauration des sculptures au Sentier des Mineurs**

2019-06-3633

Il est proposé par le conseiller André Giguère et résolu à l'unanimité d'autoriser M. Marcel Lafleur à restaurer les sculptures existantes au Sentier des Mineurs au taux horaire de 10\$/hre. Le coût des produits utilisés sera assumé par la municipalité.

- **Préposé à la mise à niveau d'un site récréotouristique au Sentier des Mineurs dans le cadre du Programme d'emplois verts**

2019-06-3634

Il est proposé par le conseiller Jason Nadeau et résolu à l'unanimité d'embaucher M. Clovis Roy comme préposé à l'entretien de terrain au Sentier des Mineurs au taux de 13,00\$/hre à raison de 30 hres par semaine pour une durée de 6 semaines débutant le 24 juin 2019 et se terminant le 16 août 2019.

- **Préposée à l'accueil au Sentier des Mineurs dans le cadre d'Emplois d'été Canada**

2019-06-3635

Il est proposé par le conseiller Daniel Paré et résolu à l'unanimité d'embaucher Laurie Martin comme préposée à l'accueil au Sentier des Mineurs au taux de 13,00\$/hre à raison de 30 hres par semaine pour une durée de 6 semaines débutant le 24 juin 2019 et se terminant le 16 août 2019.

- **Superviseur pour accompagner les deux étudiants embauchés comme préposée à l'accueil et préposé à la mise à niveau d'un site récréotouristique au Sentier des Mineurs**

2019-06-3636

Il est proposé par le conseiller André Giguère et résolu à l'unanimité de nommer M. Alain Bédard à titre de superviseur pour les deux étudiants embauchés au Sentier des Mineurs.

- **Transfert de dossiers et retrait de mandats au cabinet Cain Lamarre s.e.n.c.r.l.**

2019-06-3637

Il est proposé par François Paré, appuyé par Alain Faucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les représentants de la municipalité à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. à compter de ce jour jusqu'au 31 décembre 2019 selon les termes de l'offre de services présentée par le cabinet Monty Sylvestre pour l'année 2019, précédemment acceptée par résolution du conseil et d'autoriser, au besoin, toute une substitution de procureur dans les dossiers judiciairisés.

- **Invitation au Congrès de la FQM**

2019-06-3638

Il est proposé par le conseiller Alain Faucher et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de la Paroisse du Sacré-Cœur-de-Jésus autorise Monsieur Guy Roy, maire à assister au Congrès de la FQM qui se tiendra du 26 au 28 septembre 2019 au Centre des congrès de Québec. Il est bien entendu que tous les frais inhérents à ce Congrès seront défrayés par la municipalité.

- **Bilan incendie du mois de mai**

M. le maire fait la lecture du bilan incendie du mois de mai.

➤ **Invitation 5 à 7 Touristique**

M. le maire informe les membres du conseil d'une invitation aux intervenants touristiques pour lancer la saison qui aura lieu le 13 juin prochain au Club de golf et curling de Thetford. Les personnes intéressées doivent confirmer leurs présences avant le 10 juin.

6. SALLE ET PÉRIODE DE QUESTIONS

➤ **Demande de soumission abrasif-hiver et de sable**
0- $\frac{1}{2}$, 0- $\frac{3}{4}$

2019-06-3639

Il est proposé par le conseiller François Paré et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité procèdera par voie d'appels d'offre sur invitation auprès d'au moins deux fournisseurs pour l'achat de ± 5 000 tonnes d'abrasif-hiver.

➤ **Transition 6^e Rang sud**

2019-06-3640

Il est proposé par le conseiller Alain Faucher et résolu à l'unanimité que le budget affecté à la Route de Tring soit priorisé dans le 6^e Rang sud.

7. ÉTUDE ET ADOPTION DES COMPTES

Le Conseil procède à l'étude des comptes à payer pour le mois de mai 2019:

Salaire du mois de mai 2019 23 313,00\$

Comptes à payer mai 2019

C1900058 à M1900072	8 271,57\$
P1900116 à P1900147	33 597,97\$
L1900045 à L1900054	36 962,93\$

2019-06-3641

Les comptes sont acceptés et le paiement en est autorisé sur proposition du conseiller Jason Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers.

8. RÉSULTAT APPEL D'OFFRES POUR LE CHLORURE DE CALCIUM

➤ **Chlorure de calcium**

La municipalité a procédé par un appel d'offres sur invitation. Deux (2) soumissions ont été déposées, soit celle de :

Sel Warwick	<u>Vrac</u>	<u>Ballot 1 t.m.</u>
non-livré	548\$/t.m	non-livré 548\$
livré	548\$/t.m	livré 548\$
Somavrac	<u>Vrac</u>	<u>Ballot 1 t.m.</u>
non-livré	585\$ t.m.	non-livré 585\$
livré	585\$ t.m.	livré 585\$

2019-06-3642

Il est proposé par le conseiller Alain Faucher et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumissions de «Sel Warwick» pour l'achat et la livraison de 50 tonnes de chlorure de calcium en vrac et l'achat de 10 ballots de 1 tonne au prix de 548\$ t.m. plus taxes.

9. COMPTE-RENDU DES COMITÉS

➤ Comité culturel

Le conseiller Alain Faucher donne un compte-rendu du Comité culturel.

➤ Entérinement de l'octroi du mandat à Atelier 9 pour esquisse garage incendie

2019-06-3643

Il est proposé par le conseiller André Giguère et résolu à l'unanimité d'entériner l'octroi du mandat à Atelier 9 pour la réalisation d'une étude pré-conceptuelle et d'une esquisse pour le futur garage-incendie au montant de 3 500\$ plus taxes.

10. QUESTIONS DIVERSES

➤ Drone sur carrière-sablière

2019-06-3644

Il est proposé par le conseiller Alain Faucher et résolu à l'unanimité d'aviser la MRC des Appalaches que la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus désire faire passer un drone sur la carrière située au 918, rang 9 Nord, propriété de Forages André Vachon et exploité par Pavage Centre-Sud, au montant de 3 500\$ plus taxes pour l'année 2019.

➤ Vente du trailer

2019-06-3645

Il est proposé par le conseiller François Paré et résolu à l'unanimité de vendre le trailer au prix de 1 000\$.

➤ Aménagement paysager au bureau municipal

2019-06-3646

Il est proposé par le conseiller Daniel Paré et résolu à l'unanimité de faire démonter l'aménagement paysager par nos employés municipaux. Les plantes seront mises à un autre endroit pour les conserver, en vue de refaire un autre aménagement.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-06-3647

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Jason Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers que la session soit levée.

« Je, Guy Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

*Guy Roy
Maire*

*Marie-France Létourneau
Dir, générale/secrétaire-trésorière*

Je certifie que la Municipalité de la Paroisse du Sacré-Cœur-de-Jésus dispose des crédits suffisants afin d'acquitter les dépenses des résolutions suivantes # 2019-06-3627, 3628, 3629, 3630, 3631, 3633, 3634, 3635, 3636, 3638, 3640, 3641, 3642, 3643, 3644, 3646.